



**Intervention de Philippe NOGRIX, Sénateur de l'Ille et Vilaine
Proposition de loi sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise.**

Le gouvernement semble avoir de solides références cinématographiques. Je vous laisserai le soin mes chers collègues de relier aux événements et aux principaux intéressés les titres que je vous sou mets : La couleur de l'argent, Paris brûle-t-il ? Y-a-t-il un pilote dans l'avion ? Un fauteuil pour deux etc etc. La proposition de loi qui nous est soumise, vraisemblablement la suite « d'Il faut sauver le soldat Villepin » pourrait quant à elle s'intituler « Cataplasme sur un cataclysme ».

La formule était tentante. Si je concède qu'elle est facile, elle a pour elle le mérite d'épargner au Premier Ministre, les références plus tentantes encore à la geste napoléonienne et la **mise en perspective de la Bérézina, où nous nous trouvons, avec le Pont d'Arcole d'où il est parti.**

Je pourrais enfin ajouter « Tout ça pour ça ». Car c'est bien le sentiment d'un véritable gâchis que nous laisse en l'état cette proposition de loi.

Gâchis à l'issue de ces deux mois de mobilisation que l'écoute et la pédagogie que l'on attend de la part d'un gouvernement auraient pu permettre d'éviter.

Gâchis que celui d'avoir paralysé ainsi la France pour s'être obstiné sur un texte dont personne au fond ne voulait vraiment. Il aurait suffi d'écouter nos propositions d'amendement et nos mises en garde pour l'éviter. Il suffisait par-dessus tout pour le gouvernement de se conformer à l'**engagement « solennel »**, oui, solennel, contenu dans la loi Fillon pour proposer une solution qui aurait rencontré l'assentiment de nos partenaires. On **ne réforme pas en 2004 comme on le faisait il y a 40 ans**. Tous nos partenaires européens procèdent aujourd'hui ainsi. On a voulu gagner du temps en court-circuitant le dialogue social. Nous venons de perdre deux mois. **Le caporalisme est il un énième avatar de nos exceptions françaises?**

La majorité UMP a voté comme un seul homme le CPE et votera comme un seul homme son **enterrement**. **L'UDF assistera peut être à la mise en bière mais pas à l'enterrement**.

On nous présente un texte d'une qualité rédactionnelle déplorable.

Pourquoi est-ce une proposition de loi? Pour faire croire que la représentation nationale **peut encore avoir des initiatives**? Même pas, il n'est même plus question de cacher un tant soit peu l'origine de ce texte téléguidé: le second alinéa de l'article 2 supprimé à l'AN reprenait la formule de promulgation... **Après la loi promulguée mais non appliquée, peut-être a-t-on affaire à une loi promulguée avant d'être adoptée?**

En réalité, cette proposition de loi n'est rien d'autre que la "nouvelle délibération", prévue par l'article 10 de la Constitution, que le Président de la République a formellement refusé d'invoquer. Alors appelons-la par son nom. **Une fois de plus, nous voici dans la République du faux semblant**.

Le constat s'impose: la Constitution de la Ve République est morte avec le CPE. Mais, n'étant pas enterrée, elle commence à se décomposer.

Les mesures contenues dans cette proposition de loi ne constituent pas une **politique de l'emploi cohérente et efficace**. Leur financement pourrait peser *in fine* sur les collectivités locales et les jeunes eux-mêmes.

La solution apportée par cette proposition de loi à la crise du CPE: ne rien créer, juste **payer**. Payer pour donner aux employeurs, sans donner aux jeunes.

Cet ensemble de mesurètes a un coût: 150 millions d'euros pour le prochain semestre 2006. 300 millions pour l'année 2007. Cet argent n'aurait il pas été mieux utilisé selon notre diagnostic, à savoir sur la **formation professionnelle pour préparer les jeunes à leur entrée dans l'entreprise** ?

C'est pourquoi **l'article 40** aurait dû s'appliquer. Ce texte étant une proposition de loi et augmentant les dépenses de l'Etat, il ne pouvait être gagé et se trouvait financièrement **irrecevable**. Pour éviter l'invocation de **l'irrecevabilité financière**, le Gouvernement a fait adopter un amendement supprimant l'article de gage de la proposition de loi. L'exposé des motifs de cet amendement expliquait que « *pour 2006, les mesures ayant un effet sur le budget de l'État seront financées en utilisant les possibilités de fongibilité des crédits offertes par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et par une levée de la réserve de précaution portant sur la mission travail et emploi à due concurrence* ». Il rappelait aussi que la réserve sur la mission « travail et emploi » s'établissait à ce jour à **564 millions d'euros** et qu'au titre de 2007 et

des années ultérieures, les crédits nécessaires au financement de ces mesures seraient intégrés au projet de loi de finances initiale.

Qu'est-ce que cela signifie? Tout simplement que l'on déshabille Pierre pour habiller Paul. L'élargissement du SEJE se fera au détriment **d'autres programmes de la mission travail et emploi**. Puiser dans la réserve de cette mission ne changera rien à cela puisque la réserve existe justement pour abonder l'ensemble des programmes de la mission qui en auraient besoin.

In fine, quels dispositifs et quels publics seront sacrifiés ?:

Dans le secteur non marchand, les **contrats d'avenir**, donc les bénéficiaires de minima sociaux et les contrats d'accompagnement dans l'emploi, donc les personnes ayant des difficultés particulières d'insertion dans l'emploi. Et dans le secteur marchand, les **contrats d'insertion** revenu minimum d'activité, donc à nouveau les bénéficiaires de minima sociaux.

Conclusion: **une partie substantielle du plan de cohésion sociale est sacrifiée.**

Dans ces conditions, l'impact sur l'emploi de ces mesures risque d'être nul, les **effets d'aubaine et de substitution** jouant à plein et les **effets de seuil** défavorisant les travailleurs ayant 26 ans et plus.

De plus, soit les dispositifs sacrifiés tomberont en déshérence, soit ils seront financés par les **collectivités locales**: *in fine* ce seront encore aux collectivités locales, en particulier aux départements de payer la facture. C'est un **transfert de charge non compensé.**

Enfin, étant donné le niveau du déficit public, toutes ces mesures seront en bout de course financées par les générations futures: **il appartiendra aux jeunes de financer leur propre insertion dans l'emploi!**

Les questions fondamentales restent en suspend: **Combien d'emplois sont-ils attendus de l'extension du SEJE? Les contrats supports pourront-ils être indéfiniment renouvelés par une même entreprise? En cas de rupture abusive d'un contrat support, le remboursement du SEJE sera-t-il prévu?**

Et pourtant, les événements de ces dernières semaines dessinent en creux la méthode à suivre. Nous devons, comme aux heures les plus graves, mais aussi les plus glorieuses de notre histoire, nous retrouver les manches tous ensemble. **Les français et les partenaires sociaux sont assez mûrs pour réinvestir cet esprit de responsabilité dont l'absence vient aujourd'hui sanctionner le recours aux facilités pratiquées et encouragées depuis des années.**

Seuls les politiques continuent de camper sur des positions, des idées, des schémas, des réflexes d'un autre temps. Que l'on ne s'étonne pas de voir s'accuser le décalage, paradoxe des paradoxes, mère des désillusions les plus mobilisatrices et les plus désespérées, entre les **représentés et les représentants**. Entre *eux* et *nous*. Entre la *Nation* et les *citoyens*. Les *inclus* et les *exclus*. Entre les *riches* et les *pauvres*. Entre la *droite* et la *gauche*.